

Politique sur les modifications d'affectation

Les associations caritatives/organisations à but non lucratif (OBNL) membres de l'association de jeux caritatifs Play! (PCGA) reçoivent un permis pour chaque période fiscale de douze mois (1er avril–31 mars) accompagné d'un calendrier indiquant les horaires et dates des événements/quarts/attributions qui ont été établis, autant que possible, sur la base des demandes faites par un représentant de l'association/OBNL au responsable des associations et bénévoles de la PCGA.

Une fois le permis reçu de la ville de Kingston, il est de la responsabilité du coordinateur de bingo de l'association/OBNL de programmer immédiatement des bénévoles formés pour chacun des événements/quarts attribués au cours de cette période. Ces bénévoles doivent figurer sur le *Formulaire de Membre Authentique* de l'association/OBNL, qui est mis à jour et distribué par le responsable des associations et bénévoles de la PCGA. Cela permet aux bénévoles de l'association/OBNL de planifier les événements/quarts attribués dans leurs calendriers personnels et de garantir leur disponibilité lorsqu'ils sont tenus de participer à un événement/quart attribué.

Chaque association/OBNL devrait avoir au moins deux bénévoles supplémentaires, formés et authentiques, désignés comme « bénévoles de secours » pour remplacer facilement ceux qui ne pourraient pas assurer un événement/quart pré-attribué. Le coordinateur de bingo doit fournir à tous les bénévoles les coordonnées des autres bénévoles de l'association/OBNL et établir une procédure qui permet au bénévole de se remplacer lui-même ou de contacter le coordinateur de bingo de l'association/OBNL pour le faire.

Une telle politique aidera à éviter que les associations/OBNL demandent un rééchelonnement ou renoncent à un événement/quart programmé et permettra à toutes les associations/OBNL de mieux gérer le personnel pour les événements/quarts. Cela contribuera également à réduire les situations où une association/OBNL ne se présente pas au centre de jeu, perdant ainsi une part de mise en commun et risquant un avertissement ou une suspension.

Beaucoup d'associations/organisations à but non lucratif comptent sur seulement deux ou trois de leurs bénévoles formés pour animer les événements/les créneaux prévus, et si ces personnes ne sont pas disponibles, la première réaction est de demander soit une annulation, soit un échange avec une autre association/organisation. Pour celles qui ne dépendent que de quelques bénévoles, interrogez vos membres pour recruter de nouveaux bénévoles et inscrivez-les aux sessions de formation. Il est conseillé d'avoir au moins six bénévoles sur votre liste de membres authentifiés qui seraient régulièrement disponibles pour couvrir vos événements/les créneaux prévus. Cela offrira aux associations/organisations une plus grande flexibilité pour demander des horaires et des jours dans le cadre du programme annuel.

Si, après que le Coordinateur Bingo a tout mis en œuvre pour répondre aux exigences de présence et qu'il est toujours incapable de respecter l'engagement de l'organisation, il doit en informer Melinda Scott-McAuliffe, la Gestionnaire des associations et bénévoles de PCGA (manager@pcga-kingston.ca ou 613-766-4585), en lui fournissant un préavis d'au moins cinq jours ouvrables ; sinon, le Président actuel de PCGA (les coordonnées se trouvent dans le bloc signature de l'e-mail). Si l'avis suffisant n'est pas fourni, l'association/organisation encourra les sanctions prévues dans la section Conformité du document des normes de bénévolat. *Volunteer Standards Policy*.

Des périodes de blocage sont en place pendant Noël/le Nouvel An/le week-end de la fête de la famille/le week-end de Pâques/le week-end de la fête de la Reine/le week-end de la fête du Canada/le week-end de la fête du Travail/le week-end de l'Action de grâce/les vacances de mars scolaires/le week-end du congé civique. Les dates spécifiques du calendrier sont communiquées chaque année à toutes les associations. Les retours pendant ces périodes de blocage entraîneront une infraction et la perte du même nombre de créneaux dans le programme suivant. Les retours continueront à être acceptés sans pénalité pour les événements directement liés à l'association.



Play! Association de Jeux de Charité et Service des Licences de la Ville de Kingston



Lorsque le préavis est suffisant, l'événement ou le créneau sera réaffecté à une autre organisation caritative/NPO du PCGA. L'organisme caritatif/NPO qui ne peut pas participer ne pourra pas bénéficier de la part. Le Responsable des Bénévoles et des Associations Caritatives du PCGA ne cherchera pas à échanger ou à négocier des événements avec d'autres organisations.

Retours de Créneaux – Les associations caritatives qui retournent des créneaux sans autre raison que l'inconvénient (à la différence des conflits d'emploi du temps directement liés à l'association, par exemple les remises de diplômes, les tournois, les concerts) perdront le même nombre de créneaux dans le prochain planning. La raison en est que cela donne l'impression que l'association n'a pas besoin de fonds supplémentaires. Ces créneaux sont alors réaffectés soit à de nouvelles associations ou à celles qui ont besoin de fonds supplémentaires.

L'attribution des organisations pour remplir les événements/les quarts disponibles est la responsabilité exclusive du Responsable des Associations caritatives et des bénévoles (ou en son absence, d'un membre désigné du conseil d'administration de la PCGA). L'agent de la Ville de Kingston chargé des licences de loterie n'est pas impliqué dans ce processus.

Approuvé par le conseil : 13 septembre 2011

Entrée en vigueur : 1er octobre 2011

Révisé : 24 janvier 2018

Révisé : 15 août 2018

Révisé : 20 février 2019 (terminologie)

Révisé : 2 mars 2021 (changement de nom)

Révisé : 1 décembre 2024 (périodes de blackout)

Révisé : 26 août 2025 (périodes de blackout définies, suppression du mot « Bona-fide », suppression de Kim et ajout de Melinda)